



CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le lundi 23 septembre 2015

« ECLAIRA » LE RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RHÔNE-ALPES LANCEMENT CE 24 SEPTEMBRE À LYON

En Rhône Alpes, la transition économique et énergétique des entreprises et des territoires est une nécessité et une véritable opportunité au regard des enjeux d'emplois et de ressources, de développement économique, d'aménagement du territoire et de développement durable. Dans ce contexte, l'économie circulaire ouvre la voie vers un modèle économique plus respectueux des hommes et des ressources. Il invite à la construction de coopérations durables et locales entre tous les acteurs du territoire, les nombreuses initiatives déjà engagées à l'échelle régionale par les entreprises, les collectivités et le tissu associatif en attestent.

Fort de ce constat est né ECLAIRA, le Réseau de l'économie circulaire en Rhône-Alpes.

Conduit par le CIRIDD avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, ECLAIRA est résolument ouvert aux acteurs publics et privés, selon une logique collaborative. Ses objectifs principaux : identifier des initiatives, susciter des projets et ainsi favoriser la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire par l'ensemble des acteurs engagés.

Lors du lancement du Réseau ECLAIRA ce 24 septembre 2015 à 17h à Lyon au Transbordeur, une table ronde réunissant plusieurs porteurs de projets apportera les clés pour réussir une coopération dans un projet d'économie circulaire. Autant d'éclairages qui seront à retrouver sur www.eclaira.org, la plateforme du Réseau dévoilée à cette occasion. La Fondation pour les Terrains Industriels basée à Genève, viendra partager son retour d'expérience, 4 mois après avoir lancé le Réseau Genie.ch. Pour engager cette dynamique en Rhône-Alpes, un appel à participation en direction des porteurs de projets sera annoncé ce 24 septembre. Cinq d'entre eux bénéficieront dès janvier 2016 d'un partenariat avec le CIRIDD pour engager une démarche collective en matière d'économie circulaire.

C'est par ces différentes actions et la volonté de ses membres que le Réseau ECLAIRA activera le levier de l'économie circulaire pour en faire une réalité opérationnelle et partagée en Rhône-Alpes.

////////////////////



Projet conduit par

CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

avec le soutien de :



LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - Article 70 :

« Art. L. 110-1-1.- **La transition vers une économie circulaire** vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La promotion de l'écologie industrielle et territoriale et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement et issus du recyclage, la commande publique durable, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

A propos du CIRIDD :

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), association loi 1901 créée en 2005 et reconnue d'intérêt général, a pour finalité de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de société, plus respectueux des êtres vivants dans leur diversité, des générations futures et de la planète. Le CIRIDD agit pour la promotion et la gestion du changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations et des territoires, au niveau local et international.

Les actions du CIRIDD et de ses partenaires visent à engager les acteurs dans l'appropriation et la mise en œuvre de processus collectifs de changement ancrés territorialement et basés sur des modèles de coopération tels que l'économie circulaire, l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, l'éco conception, le recyclage, le réemploi, la revalorisation et l'innovation par les usages.

Composé d'une équipe de sept permanents, l'association conduit trois principales activités :

- La veille, les études et la prospective
- L'animation d'actions avec les réseaux d'innovation, les entreprises et les collectivités
- Le développement et l'animation d'écosystèmes de connaissances Web 2.0

Contact :

Directeur : Denis Cocconcelli – 04 77 92 23 40 - denis.cocconcelli@ciridd.org

CIRIDD – 60 rue des Aciéries, 42000 Saint-Etienne –T 04 77 92 23 40
<http://www.ciridd.org> – contact@ciridd.org

////////////////////



Projet conduit par

CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

avec le soutien de :

